



SNC-LAVALIN
Environnement

276

Projet de parc éolien Massif du Sud

DA36

6211-24-023

SNC-LAVALIN INC
Division Environnement

5955, rue Saint-Laurent
bureau 300
Lévis (QC) G6V 3P5

Téléphone : 418-837-3621
Télécopieur : 418-837-2039

Lévis, le 15 février 2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de : Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice des communications

Objet : Rectification au mémoire du Comité de restauration de la rivière Etchemin
N/Réf. : 605613-8000-8003

Madame,

Par la présente, nous souhaitons rectifier certains faits erronés, énoncés dans le mémoire déposé au bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le Comité de restauration de la rivière Etchemin (DM111).

Afin de faciliter l'orientation du lecteur dans le mémoire étudié, le numéro de la page du mémoire est inscrit et est accompagné de la correction à effectuer au fait rapporté.

Page 5 :

Ce sont 33,4 ha de déboisement qui sont actuellement prévus au plan d'aménagement, à l'intérieur des limites du sous-bassin versant de la rivière Etchemin. Cette superficie représente 0,8 % de la superficie totale de ce sous-bassin versant (tableau 8.9 du volume 10). En comptabilisant le bassin versant incluant les sous-bassins de la rivière Etchemin, de la rivière des Fleurs, de la rivière Blanche, du ruisseau à l'Eau Chaude et de la rivière à Bœuf, ce sont 135,6 ha de déboisement prévu, ce qui représente 1,1 % de la superficie totale de ces sous-bassins versants.



Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
15 février 2011

Page 2

Page 7 :

Une étude de caractérisation des cours d'eau potentiellement impactés a été réalisée à la fin de l'été 2010. La plupart de ces cours d'eau étaient situés en altitude, en tête du réseau hydrique. Cette étude comprenait la prise de plusieurs mesures incluant la température. Également, des travaux de pêche ont été effectués le 20 septembre 2010 dans ces mêmes cours d'eau, donc plus tardivement que la date de restriction des travaux en cours d'eau établie au 15 septembre. À ce moment, la période de frai n'était pas encore débutée.

Page 9 :

Saint-Laurent Énergies s'est engagée clairement à respecter les exigences du MRNF et du MPO concernant l'habitat du poisson dans tous les volumes de l'étude d'impact traitant de l'ichtyofaune et de son habitat.

Je vous prie de recevoir, Madame, nos plus cordiales salutations.

**SNC-Lavalin inc.,
Division Environnement**

Christine Martineau, M. Sc., biologiste
Chargée de projet

CM/lh